



Rapport d'Orientation Budgétaire

Budget Primitif 2022

SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE

14, rue de la Croix Gillet
77122 Monthyon

Tél : [01 60 44 40 03](tel:0160444003)
Fax : 01 60 44 40 05

contact@smitom-nord77.fr
N° de Siret : 257 704 916 00028

www.smitom-nord77.fr

PREAMBULE

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Le décret N°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, engagements pluriannuels envisagés, structure et gestion de la dette, structure des effectifs) ainsi que les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Conforme aux textes ci-dessus, le ROB 2022 s'articulera autour des thèmes suivants :

- Une présentation du contexte national, régional et une présentation du contexte du SMITOM Nord 77,
- Une présentation des résultats de l'exercice 2021 et des perspectives 2022,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette ainsi que les perspectives pour le projet de budget,
- Une présentation des dépenses de personnel et de la structure des effectifs,
- Pour l'exercice 2022, une présentation de la structure prévisionnelle du budget,
- Le programme d'investissement 2022,
- Une proposition d'évolution des tarifs et la prise en compte des refus de CS,
- Des prévisions sur le niveau d'épargne en 2022 et le respect des ratios.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite du syndicat ainsi que de ses objectifs.

Pour rappel, les principales actions définies pour 2021 étaient les suivantes :

- Poursuite des actions liées à la mise en place d'une économie circulaire au travers notamment du volet Prévention,
- Développement d'un réseau de déchèteries modernes dites de « nouvelles générations »,
- Mise en place d'accompagnement spécifique avec les adhérents et création de nouveaux services pour les adhérents et habitants du territoire.

SOMMAIRE

<u>I. - Le contexte dans lequel le budget 2022 sera préparé puis voté</u>	4
A. - Le contexte national	4
B. - Le contexte régional.....	4
C. - Le contexte local	5
<u>II- L'analyse rétrospective du budget</u>	6
A. - Les dépenses de fonctionnement	6
B. - Les recettes de fonctionnement.....	9
C. - L'Épargne.....	11
D. - Le Compte Administratif prévisionnel 2021.....	12
<u>III - La dette</u>	12
A. - Le profil d'extinction de la dette	12
B. - La structure de la dette.....	13
<u>IV. - Les ressources humaines</u>	15
A. - Structure des effectifs : comparaison 31/12/2020 et 31/12/2021.....	15
B. - L'âge	15
C. - Le handicap et la prévention	16
D. - La carrière, l'avancement , la promotion et la formation	16
E. - L'égalité entre les femmes et les hommes.....	17
F. - L'évolution des dépenses de personnel	18
<u>V- Les orientations budgétaires prises en compte dès le budget 2022</u>	20
A. - L'évolution du budget : les principales perspectives.....	19
B. - La programmation pluriannuelle des investissements.....	28
C. - L'épargne.....	29
D. - Evolution des ratios.....	31
<u>VI- La grille des tarifs 2022</u>	32
<u>Synthèse des propositions principales</u>	34
<u>Lexique</u>	35

I. – ELEMENTS DE CONTEXTE

A. - Le contexte national

Les actions du SMITOM du Nord Seine-et-Marne s'inscrivent dans les objectifs de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte qui vise notamment :

- A réduire de 10 % les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020,
- L'atteinte d'un taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55 % en 2020 et 65 % en 2025,
- La réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2020 et 50 % en 2025,
- La mise en place de l'extension des consignes de tri au plus tard au 31 décembre 2022,
- La généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024,
- L'augmentation de 2020 à 2025 de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Par ailleurs, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi AGEC) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Cela concerne notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement du réemploi, la mise en place de nouvelles filières de REP (Responsabilités Elargies des Producteurs) qui auront un impact indéniable sur le fonctionnement des services de gestion des déchets.

Il est à noter que la Loi de Finances 2021 s'est inscrite dans un Plan de Relance de l'économie afin d'atténuer les effets de la crise et favoriser la relance de l'activité. La France entend se placer dans une trajectoire de croissance qui lui permettrait de retrouver, dès 2022, son niveau de prospérité d'avant-crise.

Ce Plan de Relance exceptionnel de 100 milliards d'euros, est déployé par l'Etat sur 3 axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Notre syndicat, au titre des aides sollicitées auprès de l'ADEME, s'inscrit dans les aides accordées.

Il convient de rappeler également que l'année 2020 a été une année inédite marquée par une crise sanitaire sans précédent qui a également impacté 2021 et dont les effets se poursuivent sur 2022.

B. -Le contexte régional

Le Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets (PRPGD) de la Région Ile-de- France a été validé en novembre 2019.

Ce document de planification stratégique coordonne à l'échelle régionale l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par les acteurs du territoire dont notre syndicat.

Il propose une analyse prospective du gisement des déchets produits sur le territoire francilien à l'horizon 2026 et 2031.

9 axes sont proposés.

1. Lutter contre les mauvaises pratiques,
2. Assurer la transition vers l'économie circulaire,
3. Mobilisation générale pour réduire nos déchets : mieux produire, mieux consommer, lutter contre les gaspillages,
4. Mettre le cas sur le « zéro déchet enfoui » : réduire le stockage,
5. Relever le défi du tri et du recyclage matière et organique,
6. La valorisation énergétique : une contribution à la réduction du stockage et un atout francilien spécifique,
7. Mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers,
8. Réduire la nocivité des déchets dangereux et mieux capter les déchets dangereux diffus,
9. Prévenir et gérer les déchets issus de situations exceptionnelles.

Il convient de rappeler que ces axes sont opposables aux collectivités en charge du service public de gestion des déchets.

C. -Le contexte du SMITOM NORD 77

Le budget du SMITOM NORD 77 est composé uniquement d'un budget principal en M14.

Le projet de budget 2022 devrait être préparé avec l'objectif de maintenir un niveau d'épargne le plus haut possible afin de permettre un autofinancement des investissements et avoir ainsi recours à l'emprunt de manière mesurée. Il est en effet maintenant indispensable de commencer à prévoir des travaux importants sur l'UVE qui sera trentenaire à la fin de cette décennie.

Néanmoins, ce projet est une nouvelle fois construit dans un contexte particulier avec des variables impactant les comptes dont le syndicat n'a pas la maîtrise :

- Une population progressant de 1 %,
- Une estimation des tonnages effectuée sur les 9 derniers mois et donc susceptibles d'évoluer,
- Un contexte de crise sanitaire ayant des impacts organisationnels et modifiant les comportements des habitants sur 2020 et 2021,
- Un impact COVID-19 chiffré par les prestataires mais qui devra être négocié,
- Une hausse de la TGAP impactant fortement le budget du syndicat,
- Les évolutions des indices des contrats de prestation entraînant une hausse des coûts des différents marchés (Unité de Valorisation Énergétique et déchèteries),
- Une hausse généralisée et très importante de la fréquentation des déchèteries,
- Une reprise des recettes issues de la vente des matières provenant de la Collecte Sélective en 2021,
- La nécessité d'accompagner nos adhérents et de limiter les augmentations de tarifs,
- Des subventions qui se font de plus en plus rares malgré une politique active de recherche,
- Des évolutions réglementaires à venir concernant le fonctionnement des installations.

Conscient de l'impact de l'appel de fonds sur les adhérents, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne souhaite accompagner ses adhérents et limiter les augmentations de tarifs, tout en maintenant un service de qualité.

Aussi est-il proposé au Comité Syndical de bâtir le budget afin de limiter le déficit de fonctionnement. Compte tenu de la structure du budget et son assainissement structurel, la Capacité d'Auto-Financement (CAF) redevient positive, alors même que le résultat de fonctionnement est négatif. Cette situation doit impérativement être maîtrisée, sous peine d'une nouvelle mise sous tutelle de la Cour Régionale des Comptes (CRC).

L'ensemble des dépenses a ainsi fait l'objet d'un examen attentif.

II- L'ANALYSE RETROSPECTIVE DU BUDGET

A. - Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement			
Libellé	Réel 2020	Perspectives 2021	Perspectives 2021 - réel 2020
011 Charges à caractère général	20 234 167	27 502 351	7 268 184
012 Charges de personnel, frais assimilés	933 464	1 043 892	110 429
65 Autres charges de gestion courante	618 927	291 843	-327 084
Total des dépenses de gestion courante	21 786 558	28 838 087	7 051 529
66 Charges financières	724 755	526 753	-198 002
67 Charges exceptionnelles	59 871	129 456	69 586
68 - Dotations aux provisions semi budgétaire	0	215 000	215 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	784 626	871 210	86 584
023 Virement à la section d'investissement (5)			0
042 Opérat° ordre transfert entre sections (charges)	4 479 870	6 259 476	1 779 606
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 479 870	6 259 476	1 779 606
TOTAL	27 051 054	35 968 773	8 917 718
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 051 054	35 968 773	8 917 718
Service Exploitation	19 947 902	27 107 960	7 160 058
Service Communication	55 845	123 178	67 333
Service PLP	59 676	118 984	59 308
Service Affaire Générale	260 688	314 790	54 101
Service RH	1 168 197	1 302 632	134 435
Service DAF	5 558 746	7 001 229	1 442 483
Total	27 051 054	35 968 773	8 917 718

Les **dépenses à caractère général** augmentent de 7 268 K€ entre le réel 2020 et les perspectives 2021. Les principales explications sont les suivantes :

- Une augmentation de l'UVE (unité de valorisation énergétique) pour 1 122 K€ dont
 - 520 K€ de TGAP pour les tonnes du SMITOM
 - 992 K€ pour la facturation des apports extérieurs du SMITOM.

En conséquence, l'augmentation des tonnages du SMITOM pour 4 403 tonnes est compensée par la baisse de le RPPom passant de 83.83 € en 2020 à 77.51€ en perspectives 2021, soit une baisse de 389 K€.

- Une augmentation du traitement des déchets verts pour 221 K€ principalement due à l'augmentation des volumes de 6 357 tonnes en passant de 20 750 tonnes en 2020 à une perspective 2021 de 27 107 tonnes.
- Une augmentation de la PTS pour 53 K€ principalement due à l'augmentation de 1 089 tonnes d'encombrants.

- Une augmentation du traitement de la CS pour 558 K€ s'expliquant d'une part par l'augmentation des tonnages de 1 610 tonnes entre 2020 et les perspectives 2021 et d'autre part par l'augmentation des tarifs passant d'un coût moyen 2020 à 115.95 € à 135.48€.
- Une augmentation du transport de la CS pour 55 K€.
- Une augmentation des coûts des centres de Transit de 95 K€ s'expliquant par une augmentation des volumes.
- Une augmentation très importante des coûts des déchèteries pour 1 464 K€. Nous pouvons distinguer :
 - Les prestations des lots 1, 2 et 3 correspondants aux prestations « classiques » qui augmentent de 1 206 K€. Pour rappel, l'année 2020 a été atypique et cette tendance est nationale. Par ailleurs, la TGAP enfouissement représente 350 K€.
 - Des prestations « autres » (EVS (Traitement des emballages Vides Souillés), pneu, amiante, déchèterie mobile, ...) qui augmentent de 259 K€.
- La TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) augmente de 26 K€.
- Une augmentation des reversements de 800 K€ et une augmentation liée aux corrections des écritures de rattachements de charges pour 2 627 K€.
- Une augmentation des études de 213 K€ pour l'exploitation et 27 K€ pour les affaires générales.
- Une augmentation du service Communication de 67 K€. En 2020, la situation sanitaire n'a pas permis de mettre en place l'ensemble des actions.
- Une augmentation du service Prévention pour 60 K€. En 2020, la situation sanitaire n'a pas permis de mettre en place l'ensemble des actions.
- Une augmentation des Affaires Générales hors études de 48 K€.
- Des écarts de rattachements 2019 impactant 2020 sur le compte #611 pour 256 K€.
- Des écarts de rattachements 2020 impactant 2021 sur le compte #611 pour 59 K€.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive mais retrace les éléments significatifs.

Les **dépenses de personnel** progressent de 110 K€ et font l'objet d'une analyse spécifique (IV. – Les ressources humaines). Les perspectives 2022 sont dans la trajectoire du BP 2021.

Les **autres charges de gestion** sont en baisse de 327 K€. La raison principale est l'admission en non-valeur de la créance « MARCHETTO » pour 355 K€ en 2020. En 2021, il n'y a pas d'admission en non-valeur de prévue.

Les **frais financiers** sont en baisse de 198 K€. En 2020, ils étaient composés des intérêts payés, de la comptabilisation des ICNE (Intérêts Courus Non Echus) mais également d'IRA (Indemnités de Remboursement Anticipé) pour 121 K€. La structure de la dette fait l'objet d'une analyse spécifique (III. – La dette).

Les **charges exceptionnelles** sont en augmentation de 70 K€. Les charges exceptionnelles 2021 de 129 K€ correspondent aux annulations de titres (14 K€ en 2021), des régularisations de charges sur exercices antérieurs

(100 K€ en 2021) ainsi qu'au versement d'une subvention exceptionnelle (15 K€ en 2021 pour les broyeurs individuels).

Les **dotations aux provisions semi-budgétaires** sont en augmentation de 215 K€. En 2020, le Smitom n'a pas provisionné de risque. En 2021, il semble pertinent de provisionner le risque CET (Compte Epargne Temps) pour 10 K€ et une dépréciation de créances clients pour 5 K€.

En outre, le risque de paiement pour les frais COVID engagés par SOMOVAL sur 2020 et 2021 est estimé à 200 K€ pour une demande de SOMOVAL de plus de 300 K€.

Les charges du chapitre **042 Opérat° ordre transfert entre sections** sont en augmentation de 1 780 K€. L'augmentation correspondant principalement à la première annuité de la RPF en 2020 qui est amorti à 100% en N+1 et donc 2021. Il en sera de même au cours des prochaines années.

B. - Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Libellé	Réel 2020	Perspectives 2021	Perspectives 2021 - réel 2020
013 Atténuations de charges	9 177	16 361	7 184
70 Produits services, domaine et ventes div	21 774 610	24 493 125	2 718 515
73 Impôts et taxes	0	0	0
74 Dotations et participations	3 107 009	5 930 807	2 823 797
75 Autres produits de gestion courante	1 400 254	2 533 421	1 133 167
Total des recettes de gestion courante	26 291 050	32 973 714	6 682 664
76 Produits financiers	0	0	0
77 Produits exceptionnels	1 983 991	139 853	-1 844 138
78 Reprises provisions semi-budgétaires (4)	331 000	0	-331 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 314 991	139 853	-2 175 138
042 Opérat° ordre transfert entre sections (recettes)	1 060 803	1 061 901	1 099
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 060 803	1 061 901	1 099
TOTAL	29 666 843	34 175 468	4 508 624

1. - Les recettes de gestion courante

Les recettes de gestion courante représentent environ 96% des recettes du SMITOM et sont composées des comptes #70 pour les appels de fond aux adhérents et la refacturation des apports extérieurs, les comptes #74 pour les soutiens obtenus auprès des Eco-Organisme et des comptes #75 pour les autres produits de gestion courante (preneurs, ...).

Les comptes #70 pour la vente de prestations augmentent de 2 719 K€ en passant de 21 775 K€ en 2020 à 24 493 K€ en 2021. Ces comptes regroupent :

- Les appels de fonds aux adhérents dont les montants sont calculés en fonction du nombre d'habitants et des tonnes d'OMr apportées. Les prix unitaires sont votés chaque année en comité syndical. En 2020, la délibération n° 050/2019 a défini un prix à la tonne de 185.1063 € et un prix à l'habitant de

16.3185 € identique à 2019. En 2021, la délibération n° 03/2021 a défini un prix à la tonne de 196.2063 € HT et un prix à l'habitant de 16.3185 € HT.

Les apports d'OMr des adhérents ayant augmenté de 1 256 tonnes et le nombre d'habitants ayant augmenté de 3 072 habitants, les appels de fonds 2021 sont estimés à 22 346 K€.

- La facturation des apports extérieurs d'OMR des autres collectivités pour lesquelles une convention a été établie. Il s'agit des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) en provenance du SMDO et de Valor'Aisne. Ces dernières passent de 8 276 tonnes en 2020 à une estimation de 20 000 tonnes pour 2021 soit 1 910 K€.
- Les apports en déchèteries sont estimés à 67 K€.
- Les écarts de rattachements 2020 impactant 2021 sont de 170 K€.

Les comptes #74 concernent les soutiens des Eco-Organismes dont CITEO, Eco-Mobilier, OCAD3E et Eco DDS. Les montants versés au titre de l'exercice 2021 viennent d'être analysés. Ils feront l'objet d'un reversement aux adhérents mi-décembre au plus tard. Le Smitom doit donc comptabiliser les montants reçus en 2021 au titre de 2020 mais également rattacher l'estimation des montants 2021. L'exercice 2021 est particulier puisque le Smitom continue son travail de fiabilisation des comptes et notamment sur l'exhaustivité des rattachements de charges et de recettes. Les simulations conduisent à une hausse pour 2 824 K€. Ce point fait l'objet de la DM n°2 présentée au comité syndical du 23 novembre 2021.

Les comptes #75 pour les autres produits de gestion courante sont en hausse de 1 133 K€ en passant de 1 400 K€ en 2020 à 2 533 K€ en 2021. Ces comptes regroupent :

- Le loyer Génériss pour 30 K€,
- Les reprises matières (plastique, papier, verre, alu, acier) qui sont estimées en 2021 à 2 074 K€,
- Les recettes SOMOVAL pour la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public), les frais de contrôle et l'intéressement, définis dans le contrat de Délégation de Service Public (DSP), estimés en 2021 à 74 K€,
- D'autres recettes diverses telles que le Droit d'Usage (DU) pour l'utilisation de l'ancien centre de tri et la RODP, la vente de composteurs et les bons artisans pour les déchèteries sont estimées en 2021 à 120 K€,
- Les écarts de rattachements 2020 impactant 2021 sont de 234 K€.

La baisse des prix matières sur la fin de l'exercice 2020 a impacté les recettes 2020. Les estimations 2021 conduisent le syndicat à estimer des recettes en hausse de 1 133 K€ par rapport au compte administratif 2020.

2. - Les produits exceptionnels

En 2020, les produits exceptionnels connus au moment du ROB sont :

- Le 2^{ème} versement du protocole transactionnel avec le SIGIDURS pour 1 857 K€ dans le cadre du départ des 17 communes,
- Le versement du trop versé pour la fermeture de SOMOTRI pour 28 K€,
- Des régularisations 2019 avec PAPREC pour 85 K€,
- Divers remboursements pour 14 K€ (Indemnités journalières dans le cadre de l'assurance statutaire, SOMOVAL, bonus écologique ...).

En 2021, les produits exceptionnels connus au moment du ROB sont :

- Protocole transactionnel pour la modification des exutoires des végétaux avec Covaltri pour 83 K€,
- Indemnités SOFAXIS pour 18 K€,
- Remboursement assurance 2020 pour 8 K€,
- Pénalités SOMOVAL 2019 pour 6 K€,
- Divers remboursements pour 24 K€ (régularisation de reprise matière antérieures, solde du bonus écologique ...).

3. - Les reprises sur provisions

En 2020, la Trésorerie de Meaux Municipale a demandé au SMITOM d'admettre en non-valeur une créance « MARCHETTO » pour 355 121 €. Le risque ayant été provisionné à hauteur de 331 000 €, le SMITOM réalise une reprise sur l'exercice 2020. En 2021, aucune reprise sur provision n'est prévue.

4. - Les opérations d'ordre de transfert entre section

La variation 1 K€ entre 2020 et 2021 est non significative. En 2020, le SMITOM a reçu une subvention d'investissement de 11 K€ pour le chemin de la biodiversité. La reprise commence à partir de 2021 sur 10 exercices.

C. - L'Épargne

Libellé	Réel 2020	Perspectives 2021	Perspectives 2021 - réel 2020
+ Produits de gestion courantes #70 à #75	26 291 050	32 973 714	6 682 664
- Charges de gestion courantes #60 à #65	21 786 558	28 838 087	7 051 529
= Excédent d'exploitation brute	4 504 491	4 135 627	-368 865
*/- résultat exceptionnel hors #775 et #777	1 924 120	10 396	-1 913 724
= Epargne de gestion	6 428 612	4 146 023	-2 282 589
- frais financier	724 755	526 753	-198 002
= Epargne brute	5 703 856	3 619 270	-2 084 587
- remboursement des emprunts (capital)	5 120 464	2 254 068	-2 866 396
= Epargne nette	583 392	1 365 202	781 810

L'année 2020 est impactée par le protocole transactionnel (Délibération N°15 de 2019) avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) à la suite des départs des 17 communes et au versement de 3 714 447,27 € sur 2 exercices 2019-2020. Cette indemnité a été utilisée en 2020 pour rembourser par anticipation 4 emprunts pour un montant de 2 457 K€ pour le capital et 121 K€ pour les indemnités de remboursements anticipés.

L'année 2021 est une année plus classique sans élément exceptionnel et sans remboursement anticipé. L'Épargne nette correspond au solde disponible pour financer l'investissement.

D. - Les perspectives du compte administratif

Malgré une CAF nette positive, le résultat de fonctionnement 2021 (perspectives) est négatif.

Section de Fonctionnement au 31 /12/2021 (perspectives)

REALISE :			
Dépenses	35 968 773,00	Résultat de l'exercice 2021	
Recettes	34 175 468,00		
Le compte 002 de 2020	B	7 781 138,00	-1 793 305,00 A
<hr/>			
Résultat de clôture	C = A+B	5 987 833,00	

Section d'Investissement

REALISE :		RESTE A REALISER 2021	E
Dépenses	5 798 118,00	Dépenses	3 079 000,00
Recettes	9 962 023,00	Recettes	0,00
Le compte 001 de 2020	-716 226,05		
<hr/>			
Solde d'exécution	D	3 447 678,95	Solde des restes à réaliser
(Déficit ou Excédent compte 001)			-3 079 000,00
(D 001 ou R 001)			
Résultat de l'exercice 2021		4 163 905,00	

Besoin de financement (compte 1068) = Solde d'exécution de la section d'investissement **F** 368 678,95
F = D + E

III – LA DETTE

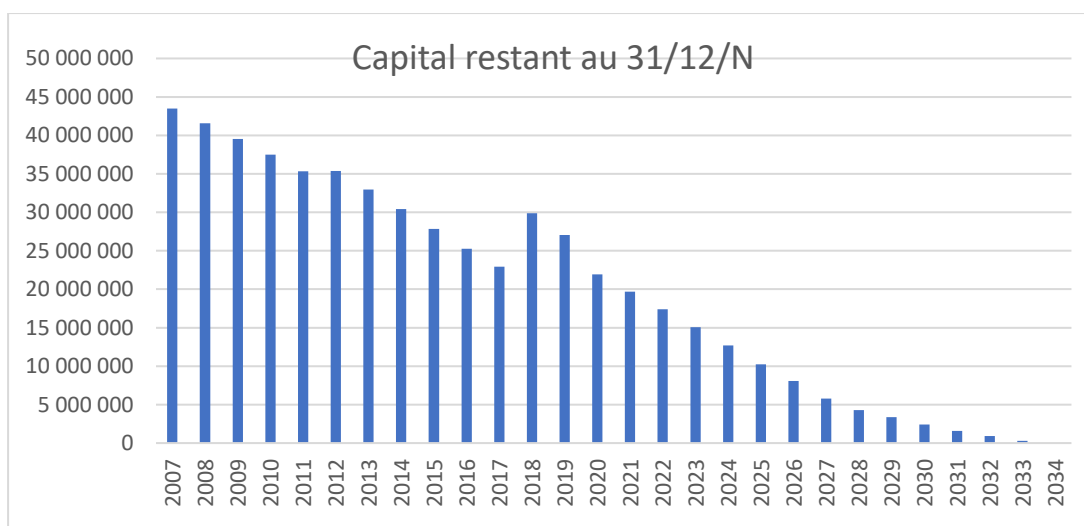
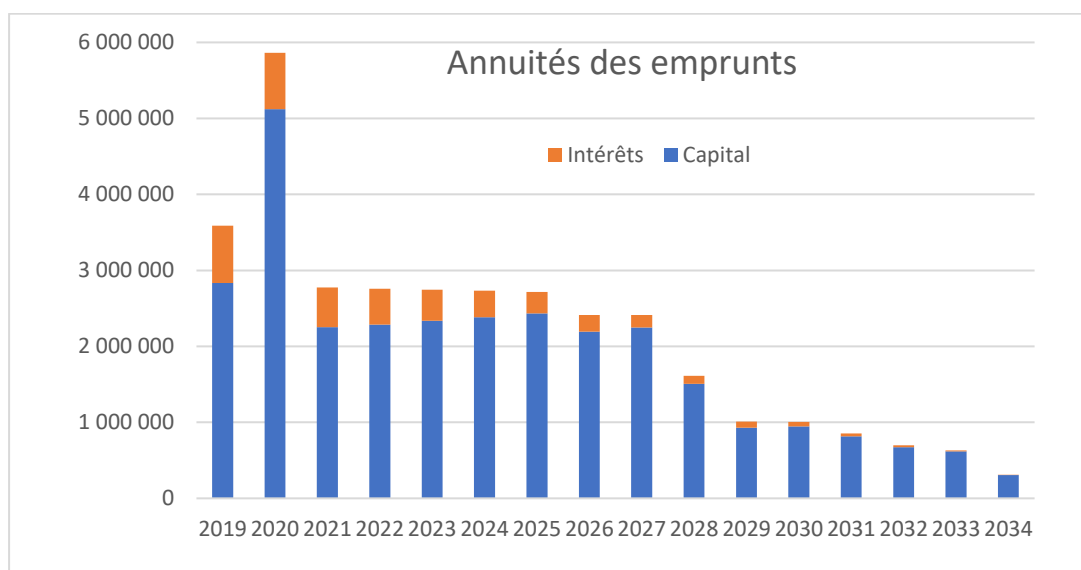
L'étalement de la sortie des emprunts toxiques sur les comptes #68 se termine en 2021 et représentait une charge annuelle de 1.2 M€

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette contractée par le SMITOM sera de 19 688 K€.

Au 31/12/2026, l'encours de la dette contractée par le SMITOM sera de 8 053 K€.

A. - Le profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



L'année 2020 a été atypique. Elle correspond aux remboursements anticipés de 4 emprunts pour un montant de 2 457 K€ pour le capital et 121 K€ pour les indemnités de remboursements anticipés. Cette opération a été financée par le protocole transactionnel (Délibération N°15 de 2019) avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) à la suite des départs des 17 communes. Ce protocole précise la cession des déchèteries de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory à l'euro symbolique et au versement de 3 714 447,27 € sur 2 exercices 2019-2020.

Le tableau d'amortissement des emprunts est le suivant :

	Total Capital	Total intérêts	Total annuités	Capital restant au 31/12/N
2019	2 833 472	753 610	3 587 083	27 062 375
2020	5 120 464	743 048	5 863 512	21 941 911
2021	2 254 068	520 854	2 774 921	19 687 843
2022	2 288 207	472 022	2 760 229	17 399 636
2023	2 335 002	410 192	2 745 194	15 064 635
2024	2 383 879	348 173	2 732 052	12 680 756
2025	2 434 937	282 891	2 717 828	10 245 819
2026	2 193 280	220 200	2 413 480	8 052 539
2027	2 249 018	161 783	2 410 801	5 803 521
2028	1 507 886	106 297	1 614 183	4 295 635
2029	931 941	79 787	1 011 728	3 363 694
2030	947 665	58 699	1 006 364	2 416 028
2031	815 566	37 782	853 348	1 600 462
2032	672 979	24 448	697 427	927 483
2033	619 966	12 900	632 866	307 517
2034	307 517	2 146	309 663	0

B. - La structure de la dette

Banque	N° contrat	Date obtention	Date de fin	Montant du contrat	Capital restant dû au 31/12/2021	Capital restant dû au 31/12/2022	Taux d'intérêts	Type de taux	Score Gissler
Crédit Agricole	192813011	21/03/2003	30/03/2028	6 641 441	2 154 175	1 846 709	3,67	Taux fixe	1A
Crédit Agricole	26266071	20/07/2005	01/04/2022	2 900 000	580 000	435 000	3,37	Taux fixe	1A
Crédit Agricole	00000801705	24/04/2018	15/05/2028	5 000 000	3 300 892	2 805 532	0,9	Taux fixe	1A
SFIL	MON264781	26/12/2002	01/01/2033	1 015 000	526 568	488 430	0	Taux indexé EURIBOR 1 mois	1A
SFIL	208798	17/03/2003	01/04/2028	6 745 494	2 615 444	2 265 946	4,14	Emprunt à taux indexé	1B
SFIL	241070	13/07/2005	01/10/2025	3 000 000	600 000	450 000	3,37	Taux fixe	1A
SFIL	985264	01/05/2007	01/05/2031	4 114 807	2 222 825	2 035 116	3,5	Emprunt à taux indexé	1E
SFIL	MPH275992EUR	12/12/2017	01/05/2034	5 555 561	4 340 282	3 993 060	2,35	Taux fixe	1A
SFIL	MPH275992EUR	12/12/2017	01/05/2034	4 285 000	3 347 656	3 079 844	1,18	Taux fixe	1A
				39 257 305	19 687 843	17 399 636	2,42		

Les prêts sont classés en fonction des risques qu'ils comportent d'une part à raison de l'indice ou des indices sous-jacents et d'autre part de la structure du produit.

Indices sous-jacents	
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

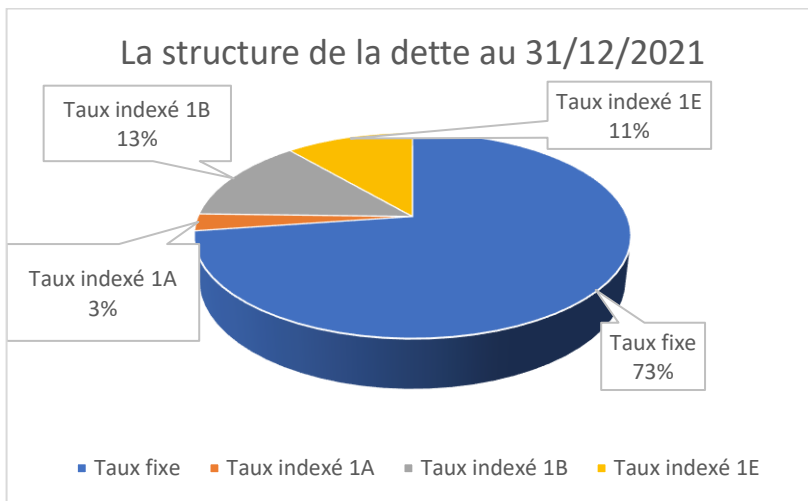
Structures	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe(sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

La dette contractée par le SMITOM est majoritairement composée d'emprunts à taux fixe pour 73 % et d'emprunts à taux variable ne générant pas de risques pour 3 %. Ces emprunts sont classés 1A sur la Chartre Gissler.

Deux emprunts restent à taux indexé classé :

- 1B (Jusqu'au 01/04/2028 : Si EURIBOR 03 MOIS \leq 5,00 % Alors Taux de 4,14 % Sinon EURIBOR 03 MOIS + 0,00 %).
- 1E (Jusqu'au 01/05/2031 : Si EURIBOR 03 MOIS \leq 5,50 % alors Taux de 3,50 % Sinon 3,50 % + 5,00 * (EURIBOR 03 MOIS - 5,50 %).

Pour ces deux emprunts, le risque n'est pas activé et le SMITOM ne provisionne pas de risque.



IV. – LES RESSOURCES HUMAINES

A. - Structure des effectifs : comparaison 31/12/2020 et 31/12/2021

2020	Titulaires	Non titulaires	TOTAL	TOTAL ETP
A	2	1	3	3
B	2		2	1.7
C	10	3	13	12.2
TOTAL	14	4	18	16.9

2021	Titulaires	Non titulaires	TOTAL	TOTAL ETP
A	2	1	3	2.8
B	4		4	3.7
C	9	4	13	12.2
APPRENTIE		1	1	1
TOTAL	15	5	21	19.7

Nombre d'agents en situation particulière

Au 31/12/2020	Hommes	Femmes	TOTAL
En congés parental	0	0	0
En disponibilité	0	0	0
En disponibilité d'office	0	0	0
En détachement	0	0	0
Mis à disposition dans une autre structure	0	0	0
TOTAL			

Au 31/12/2021	Hommes	Femmes	TOTAL
En congés parental	0	0	0
En disponibilité	0	0	0
En disponibilité d'office	0	0	0
En détachement	0	0	0
Mis à disposition dans une autre structure	0	0	0
TOTAL			

B. - L'âge

Pyramide des âges du personnel SMITOM 2020

	Hommes	Femmes	Total
51-60 ans	0	6	6
41-50 ans	3	3	6
31-40 ans	4	2	6
21-30 ans	0	0	0
- 20 ans	0	0	0
Total	7	11	18

Pyramide des âges du personnel SMITOM 2021

	Hommes	Femmes	Total
51-60 ans	1	6	7
41-50 ans	2	5	7
31-40 ans	4	1	5
21-30 ans	1		1
- 20 ans		1	1
Total	8	13	21

C. - Le handicap et la prévention

Agents affectés à la prévention dans la collectivité :

- Assistant et conseiller de prévention : 1
- Médecin de prévention : 0
- Infirmier en santé au travail : 0
- Assistant social : 0
- Assistant santé : 0

D. - La carrière, l'avancement, la promotion et la formation

1. - L'avancement et la promotion

Nombre d'agents ayant bénéficié :	2020	2021
· Avancement d'échelon	9	7
· Avancement de grade	1	0
· Promotion interne	0	0
TOTAL	10	7

2. - La formation

- Coût supporté par la collectivité en 2020 et 2021 :

	2020	2021
CNFPT cotisation obligatoire	3367.17 €	4393.14 €
CNFPT au-delà de la formation obligatoire	0	0
Autres organismes	1100.00 €	3852.00 €
TOTAL	4 467.10 €	8 245.14 €

- Nombre de jours de formation suivis par les agents en 2020 :

	Nombre de jours	Dont CPF	Nombre d'agents sur poste permanent et emplois aidés	Nb d'agents formés
Catégorie A	3,5	3,5	1	1
Catégorie B	1,5	1,5	0	1
Catégorie C	17,5	17,5	2	7
Autres (emplois aidés)	0	0	0	0
Total	22,5	22,5	3	9

- Nombre de jours de formation suivis par les agents en 2021 :

	Nombre de jours	Dont CPF	Nombre d'agents sur poste permanent et emplois aidés	Nb d'agents formés
Catégorie A	2	0		1
Catégorie B	1.5	0	2	2
Catégorie C	17.5	0	3	4
Autres (emplois aidés)	0	0	0	0
Total	21		5	7

E. - L'égalité entre les femmes et les hommes

▪ Etat des lieux de la parité au 31/12/2020

Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Autres	TOTAL
Hommes	1	0	7	0	8
Femmes	2	3	6	0	11
TOTAL	3	3	13	0	19

▪ Etat des lieux de la parité au 31/12/2021

Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Autres	TOTAL
Hommes	1		7		8
Femmes	2	4	6	1	13
TOTAL	3	4	13	1	21

F. -L'évolution des dépenses de personnel :

Eléments de rémunération	2020	2021
<i>Titulaires</i>		
Rémunérations	323 486.14 €	346 297.26 €
Prime	227 412.73 €	223 310.13 €
N.B.I. et SFT	13 649.55 €	13705.54 €

<i>Non titulaires (contractuels de droit public et privé)</i>	2020	2021
Eléments de rémunération	96 184.10 €	122 372.99 €
Charges (Titulaires & Non Tit.)	217 669.88 €	237 238.90 €

Heures supplémentaires	2020		2021	
	Montant payé	Nb d'heures	Montant payé	Nb d'heures
Heures supplémentaires	3 862.94 €	270 h	3 862.94 €	270 h

- La NBI

Au total, le SMITOM a versé de la NBI à 6 agents représentant un total de dépenses de 8 660.20 €

- Les avantages en nature

- Les logements de fonction par nécessité absolue de service : 0
- Les véhicules de fonction : 1
- Participation de la collectivité à la complémentaire santé pour les agents qui adhèrent à une mutuelle labellisée : 7
- Participation de la collectivité à la prévoyance maintien salaire : 8

V- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PRISES EN COMPTE DES LE BUDGET 2022

Dans cette partie, il s'agira de présenter les orientations du budget sans inclure la participation des adhérents de manière à définir le besoin de financement 2022.

Au regard du contexte national, qui a été précédemment exposé, et des incertitudes de sortie de crise sanitaire et de reprise économique, les principales ressources financières du budget 2022 auront tendance à se tasser par rapport à leur niveau de 2021 chez nos adhérents.

Le SMITOM souhaite avant tout accompagner ses adhérents et limiter les augmentations de tarifs. C'est dans cet esprit que le projet du BP 2022 a été une nouvelle fois bâti.

A. - L'évolution du budget : les principales perspectives

1. - Des dépenses incompressibles soumises à des variables dont le syndicat n'a pas la maîtrise (indices, TGAP, hausse des tonnages à traiter, ...)

Libellé	Perspectives 2021	BP 2022	BP 2022 - Perspectives 2021
011 Charges à caractère général	27 502 351	26 852 761	-649 590
012 Charges de personnel, frais assimilés	1 043 892	1 041 329	-2 564
014 Atténuations de produits	0	0	0
65 Autres charges de gestion courante	291 843	296 980	5 136
Total des dépenses de gestion courante	28 838 087	28 191 070	-647 017
66 Charges financières	526 753	461 349	-65 404
67 Charges exceptionnelles	129 456	515 000	385 544
68 - Dotations aux provisions semi budgétaire	215 000	7 000	-208 000
022 Dépenses imprévues	0	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	871 210	983 349	112 139
023 Virement à la section d'investissement (5)			0
042 Opérat° ordre transfert entre sections (charges)	6 259 476	5 033 424	-1 226 052
043 Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0	0	0
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	6 259 476	5 033 424	-1 226 052
TOTAL	35 968 773	34 207 842	-1 760 930

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 968 773	34 207 842	

Service Exploitation	27 107 960	26 692 463	-415 496
Service Communication	123 178	181 518	58 340
Service PLP	118 984	151 430	32 446
Service Affaire Générale	314 790	276 490	-38 300
Service RH	1 302 632	1 304 168	1 536
Service DAF	7 001 229	5 601 773	-1 399 457
Total	35 968 773	34 207 842	-1 760 930

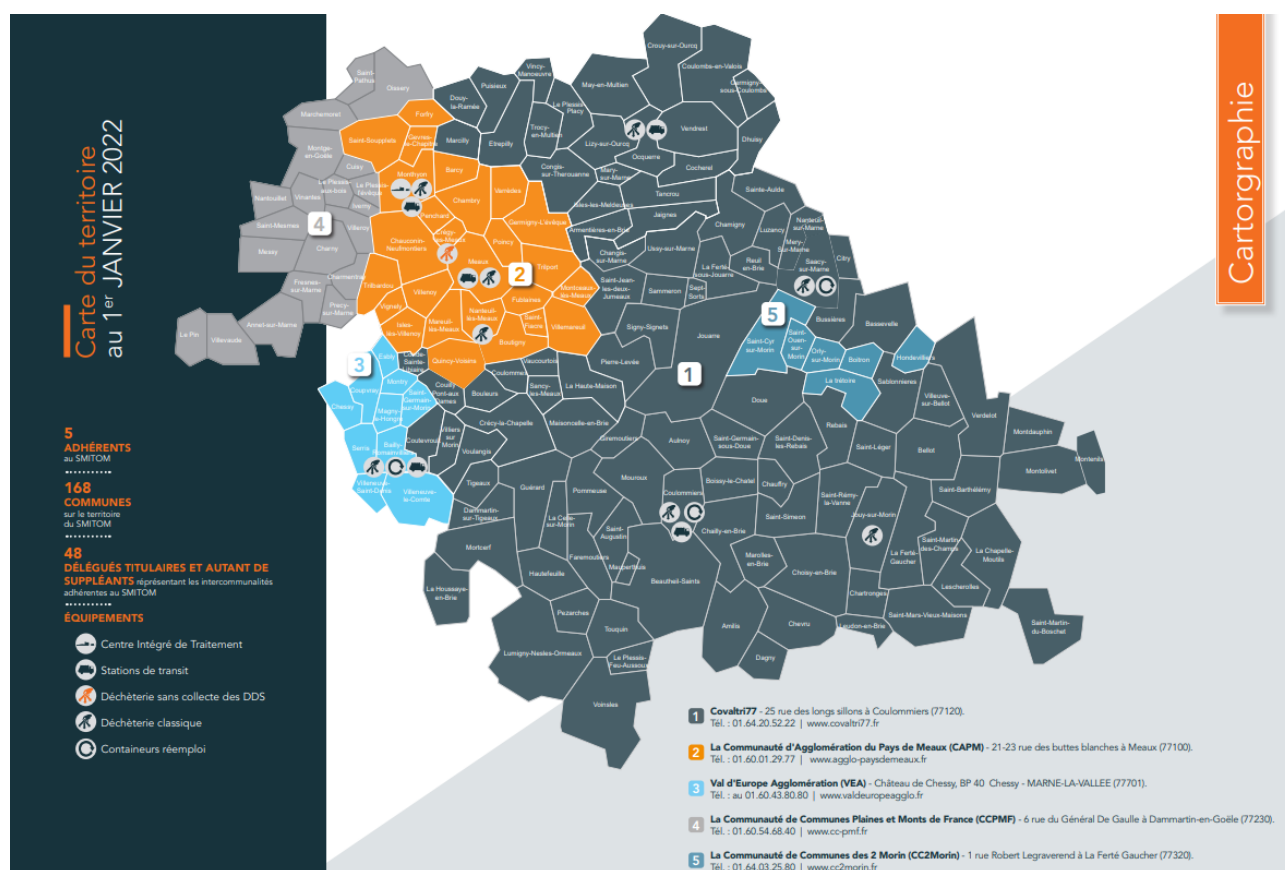
a) Les charges du service « Exploitation » sont en baisse de 415 K€ :

Les charges du service « Exploitation » sont composées à plus de 85 % par des marchés de prestations soumis aux variations des indices et aux volumes apportés par les adhérents (marché de concession et marché d'exploitation des déchèteries). Pour comprendre la baisse de 415 K€, il est nécessaire de décomposer les différentes charges du service Exploitation et **prendre en compte l'opération de régularisation des rattachements sur les versements des soutiens faits en 2021.**

Une évolution des volumes

Les volumes d'apports seront fonction de l'évolution de la population sur notre territoire et des évolutions de comportement.

La base INSEE au 01/01/2021 indiquait 327 909 habitants pour 168 communes.

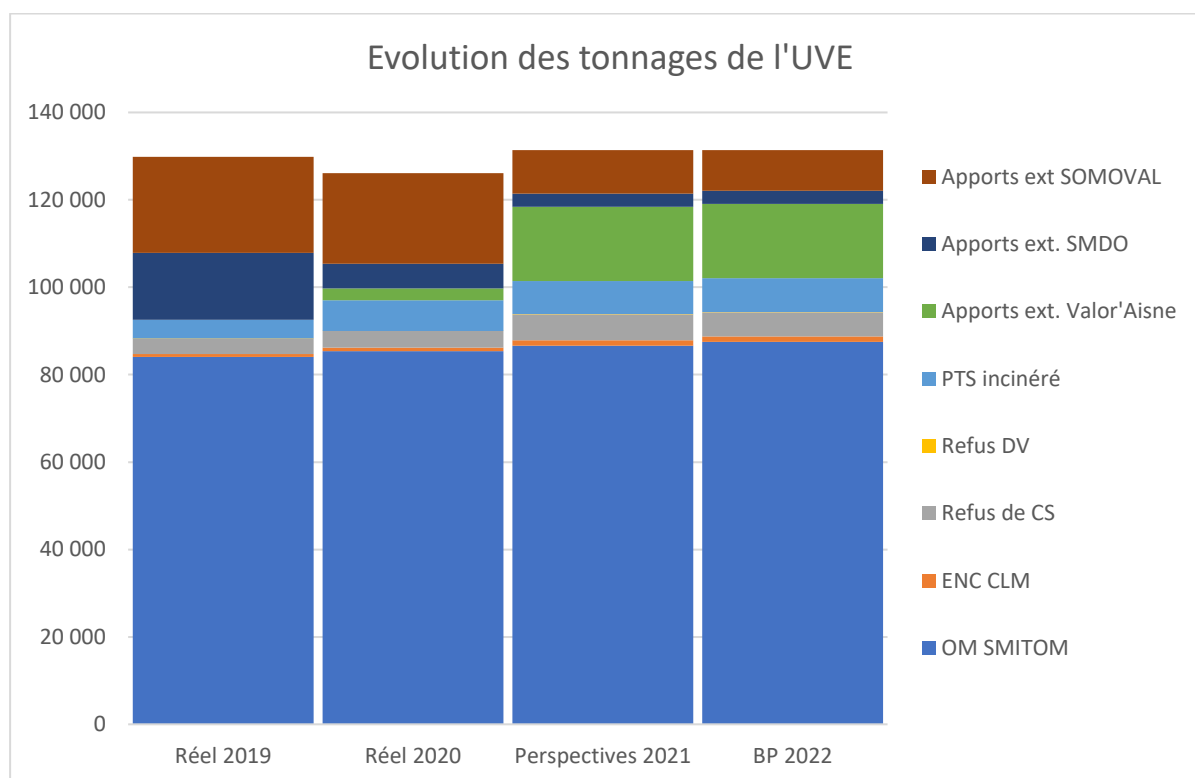


Il est proposé de retenir une hypothèse d'augmentation moyenne de la population de 1%. La population cible 2022 est de 331 188 habitants. **L'impact de l'évolution du volume des tonnes du SMITOM (augmentation de la population et des comportements) pour 2022 est de l'ordre de 340 K€.**

Par ailleurs, le volume varie en fonction des apports extérieurs pour lesquels le SMITOM perçoit une recette. **L'impact des tonnes extérieures du SMITOM pour 2022 est nul puisque le volume est estimé à 20 000 tonnes comme en 2021, chiffre conforme au contrat de concession du syndicat.**

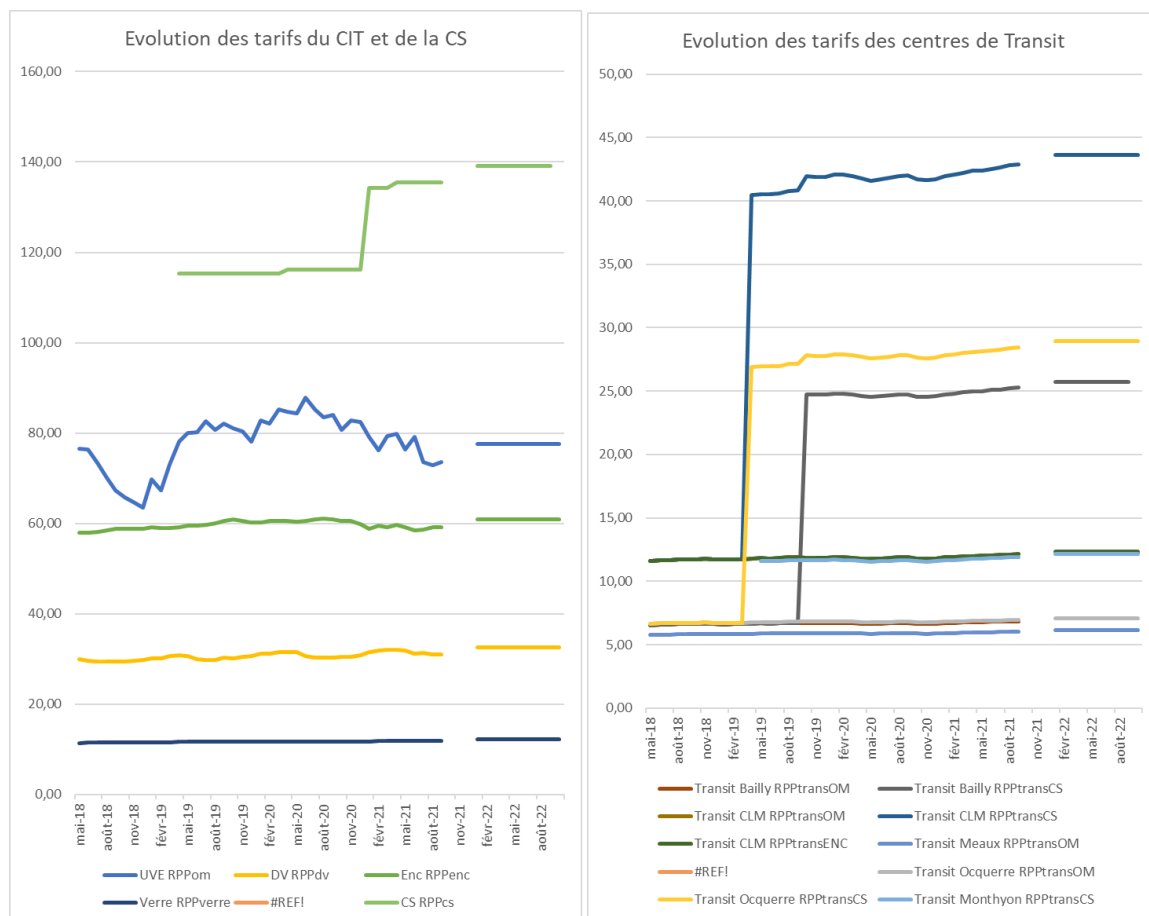
La synthèse des évolutions des volumes est reprise dans le tableau ci-après :

	Réel 2020	Perspectives 2021	Tonnes BP 2022		Variation BP2022 - Perspectives 2021
			Hypothèses	Tonnages	
OM SMITOM	85 364	86 620	+1% effet population	87 486	866
ENC CLM	824	1 284	+1% effet population	1 297	13
Déclassement	12	39	iso 2021	39	
Refus de CS	3 789	5 904	26% de la CS	5 462	-442
Refus DV	33	88		40	-48
PTS incinéré	7 033	7 522	83,0%	7 823	301
Apports ext. Valor'Aisne	2 696	17 000		17 000	0
Apports ext. SMDO	5 607	3 000		3 000	0
Apports ext SOMOVAL	20 760	9 963	131 420 - les tonnes du SMITOM	9 273	-690
DV	20 750	27 107	+1% effet population	27 378	271
PTS	7 973	9 062	+0% sur la PAP mais 8% en Déchèterie soit 4%	9 425	362
Verre	6 639	6 650	1% population + 1% prévention	6 717	67
CS	17 843	19 453	1% population + 7% prévention	21 009	1 556
Transit - Bailly OM	15 609	15 011	+1% effet population	15 161	150
Transit - Bailly CS	2 629	2 951	1% population + 7% prévention	3 187	236
Transit - CLM OM	16 823	20 027	+1% effet population	20 227	200
Transit - CLM CS	3 383	4 809	Saturation à 4800 tonnes	4 800	-9
Transit - CLM ENC	824	1 284	1% population + 7% pratique	1 387	103
Transit - Meaux OM	22 247	23 081	+1% effet population	23 312	231
Transit - Ocquerre OM	10 844	9 881	+1% effet population	9 980	99
Transit - Ocquerre CS	2 223	2 048	1% population + 7% prévention	2 212	164
Transit - Monthyon CS	9 955	10 153	CS total - la CS des autres centres de Transit	10 811	658



Une évolution des prix

Un travail sur l'évolution des indices a été mené. Il est proposé les hypothèses suivantes :



	Tarif BP 2021	Tarif moyen des 12 derniers mois (septembre)	Tarif moyen janvier à septembre 2021	Tarif BP 2022	Variation BP2022 - moyenne 2021
Prix moyen de la CS	135,00 □	128,72 □	135,05	139,10	3%
Prix moyen des OM	86,00 □	78,01 □	77,51	78,37	1%
Prix moyen pour la PTS	61,53 □	59,56 □	59,12	60,90	3%
Prix moyen des DV	32,02 □	31,24 □	31,55	32,49	3%
Prix moyen du Verre	12,06 □	11,83 □	11,88	12,24	3%
Prix moyen transit de Coulommiers pour la CS	43,07 □	42,17 □	42,43	43,70	3%
Prix moyen transit d'Ocquerre pour la CS	28,55 □	27,96 □	28,13	28,97	3%
Prix moyen transit de Bailly pour la CS	25,39 □	24,86 □	25,02	25,77	3%
Prix moyen transit de Coulommiers pour les OM	12,19 □	11,94 □	12,01	12,37	3%
Prix moyen transit de Monthyon pour la CS	11,97 □	11,72 □	11,79	12,15	3%
Prix moyen transit de Bailly pour les OM	6,89 □	6,74 □	6,78	6,99	3%
Prix moyen transit d'Ocquerre pour les OM	6,99 □	6,85 □	6,89	7,10	3%
Prix moyen transit de Meaux pour les OM	6,07 □	5,94 □	5,98	6,16	3%

L'impact de l'évolution des prix des tonnes du SMITOM pour 2022 est de l'ordre de 310 K€ hors TGAP.

Une évolution de la TGAP : un impact important sur les finances du SMITOM Nord.

Un impact de la TGAP sur l'incinération. Fin 2019, les travaux de NOx < 80mg/Nm3 terminés, les 3 critères ont permis au SMITOM d'obtenir une TGAP réduite à 3 € pour l'exercice 2020, soit une économie de 320 K€. Pour rappel, la TGAP était de 6 €/tonne en 2019. Cependant, la loi de finances 2019 a prévu une augmentation de cette taxe jusqu'en 2025.

Un impact de la TGAP sur l'incinération.

En 2020 = 3 €/t

En 2021 = 8 €/t

En 2022 = 11 €/t

En 2023 = 12 €/t

En 2024 = 14 €/t

En 2025 = 15 €/t

Un impact de la TGAP sur l'enfouissement.

En 2020 = 18 €/t

En 2021 = 30 €/t

En 2022 = 40 €/t

En 2023 = 51 €/t

En 2024 = 58 €/t

En 2025 = 65 €/t

L'impact de la TGAP pour les tonnes du SMITOM pour 2022 est de l'ordre de 652 K€ :

	Perspectives 2021	BP 2022	Ecart
TGAP incinération des apports des adhérents	810 640 €	1 123 182 €	306 322 €
TGAP incinération des apports extérieurs	160 000 €	220 000 €	60 000 €
TGAP enfouissement	650 000 €	936 000 €	286 000 €
	1 620 640 €	2 279 182 €	652 322 €

L'écart de rattachement 2020 impactant 2021 n'est pas reconduit pour 59 K€.

Une expérimentation des biodéchets pour 30 K€.

Une évolution des charges des déchèteries pour 245 K€ hors TGAP.

Concernant ce poste, il conviendra d'en suivre la fréquentation. En effet, une forte hausse du nombre de passages est constatée en 2021. En comparant le nombre de passages de janvier à septembre, on constate une hausse de + 26 % en 2021 par rapport à 2019 et + 43 % de passages en 2021 par rapport à 2020. Cette situation entraîne des coûts de transport et de traitement en hausse (+ 1 000 K€ en 2021 par rapport aux prévisions budgétaires).

Pour 2022, le SMITOM retient les hypothèses suivantes : +1% pour la population, + 7% pour les comportements et +3% pour l'augmentation des tarifs.

A noter que les nouvelles REP doivent voir le jour en 2022 : Jouets, articles de sports et de loisirs, bricolage et jardins, huiles. Le transport et le traitement des articles concernés seront à la charge des nouveaux organismes et non plus à celle des collectivités. Il est trop tôt pour en mesurer l'impact sur nos organisations.

Cependant, il est tout à fait regrettable que la nouvelle filière REP Bâtiment pour recycler les déchets issus des produits et matériaux du bâtiment soit enclenchée au plus tard le 1^{er} janvier 2023 et non au 1^{er} janvier 2022 comme prévu.

Une évolution des autres charges

Les charges des études qui augmentent de 36 K€ en passant de 261K€ à 297 K€ en 2022. A noter, qu'en 2022 le service « Exploitation » supporte la totalité des études alors qu'en 2021, 35 K€ était pris en charge par les Affaires Générales. Les 297 K€ se justifient par :

ETUDES ENVIRONNEMENT	2021	2022
ANALYSES RETOMBEES ATMOSPHERIQUES + LAIT	10 518,50	8 524,00
ANALYSES RETOMBEES ATMOSPHERIQUES + LAIT	1 803,43	0,00
ANALYSES LICHEN	7 663,07	8 000,00
AUTRES ETUDES		
AUDIT RAPPORT ANNUEL	26 775,00	26 000,00
ETUDE BIODECHETS	72 365,00	30 000,00
ETUDE KNAUFF	30 000,00	10 000,00
ETUDE SERRE	8 975,00	10 000,00
BON DE COMMANDE SAGE		25 000,00
ETUDES DIVERSES	73 847,50	50 000,00
TARIFICATION PAR FLUX	19 237,50	
CARACTERISATION OMR	9 800,00	14 000,00
AUDIT EQUIP FUTUR CONCESSION		70 000,00
NALDEO ETUDE NOMENCLATURE ICPE DE LA FUTURE DECHETERIE		15 320,00
ETUDE DECHETERIE NOUVELLE GENERATION		30 000,00
	260 985,00	296 844,00

Les charges des reversements des soutiens qui diminuent de 2 282 K€ en passant de 5 414 K€ à 3 132 K€ en 2022. Cette variation n'est pas significative car l'exercice 2021 comprend des régularisations de rattachement pour les exercices antérieurs. Pour les hypothèses de construction budgétaire 2022, il a été retenu que le Smitom recevrait des soutiens 2022 à hauteur du liquidatif 2020 soit 3 583 K€ et reverserait aux adhérents 3 132 K€.

Les autres charges d'exploitation augmentent de 28 K€ correspondant principalement à la télésurveillance des déchèteries pour 10 K€ et des maitres-chiens pour 20 K€.

Les charges exceptionnelles augmentent de 286 K€ en passant de 114 K€ en 2021 à 400 K€ (50 K€ d'annulation de titre et 350 K€ de frais COVID). Ces charges seront compensées par 200 K€ de pénalités facturées à SOMOVAL + 200 K€ de reprise sur provisions.

b) Les charges du service « Communication » sont en progression de 58 K€ par rapport aux perspectives 2021 sachant que toutes les actions du BP 2021 n'ont pu se réaliser. Au BP 2021, un budget de 193 K€ avait été voté. Il est proposé un budget en baisse de 12 K€ par rapport au BP 2021 avec les variations suivantes :

- Les impressions de l'ensemble des documents du syndicat – 28 K€,
- Les médias (radio locale, annonces dans les journaux locaux) + 18 K€,
- Evènements et manifestations + 20 K€,
- Distribution par La Poste – 22 K€,
- Agence de Com pour la création d'affiches ou de supports – 3 K€,
- Subvention biodéchets + 5 K€.

c) Les charges du service « Prévention » en progression de 32 K€ par rapport aux perspectives 2021 sachant que toutes les actions du BP 2021 n'ont pu se réaliser. Au BP 2021, un budget de 164 K€ avait été voté. Il est proposé un budget en baisse de 13 K€ par rapport au BP 2021 avec les variations suivantes :

- Achat de composteurs pour + 65 K€,
- Gestion de sites de compostages – 29 K€,
- Broyeurs collectivités – 37 K€,
- Manifestations (SERD, SEDD, fête de la récupération) – 8 K€,
- Actions de promotion de la récupération et du réemploi : -5 K€.

Il est à noter que l'aide du SMITOM pour l'acquisition de composteurs, qui vient en plus des aides accordées par les adhérents ou communes, a porté ses fruits. Le nombre de composteurs vendus est en progression constante depuis plusieurs années. Ce poste est donc augmenté en 2022.

d) Les charges du service « Affaires Générales » sont en baisse de 38 K€. La principale raison est le transfert des études vers le service « Exploitation ».

e) Les charges de Personnel augmentent de 2 K€ par rapport aux perspectives 2021.

f) Les charges du service « Finances » sont en baisse de 1 399 K€ :

Les principales évolutions sont :

- Des dotations aux amortissements en hausse de 95 K€,
- La fin de l'étalement d'une partie des IRA pour 1 321 K€,
- Des frais financiers en baisse de 65 K€,
- Des charges exceptionnelles en hausse de 100 K€. En 2021, nous n'avions rien sur la DAF. Pour les autorisations budgétaires, nous mettons 100 K€ en charges et 100 K€ en recettes,
- Des dotations aux provisions en baisse de 208 K€.

2. - Des ressources financières hors opérations exceptionnelles stables.

Dans cette partie, il s'agira de présenter les orientations du budget sans inclure la participation des adhérents de manière à définir le besoin de financement 2022.

Libellé	Perspectives 2021	BP 2022	BP 2022 – Perspectives 2021
013 Atténuations de charges	16 361	10 000	-6 361
70 Produits services, domaine et ventes div	24 493 125	2 036 548	-22 456 577
73 Impôts et taxes	0	0	0
74 Dotations et participations	5 930 807	4 096 500	-1 834 307
75 Autres produits de gestion courante	2 533 421	2 543 507	10 086
Total des recettes de gestion courante	32 973 714	8 686 555	-24 287 158
76 Produits financiers	0	0	0
77 Produits exceptionnels	139 853	300 000	160 147
78 Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0	200 000	200 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	139 853	500 000	360 147
042 Opérat° ordre transfert entre sections (recettes)	1 061 901	1 061 901	0
043 Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0	0	0
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 061 901	1 061 901	0
TOTAL	34 175 468	10 248 457	-23 927 011

Les comptes #70 pour la vente de prestations concernent les comptes suivants :

- Les appels de fonds aux adhérents qui sont calculés en fonction du nombre d'habitants et des tonnes d'OMr apportées. A ce stade, les appels de fonds des adhérents ne sont pas inclus afin de définir le besoin de financement. En 2021, les appels de fond sont estimés à 22 346 K€.
- La facturation des apports extérieurs des OMr des autres collectivités pour lesquelles une convention a été établie. Il s'agit des apports d'OMr en provenance du SMDO, les apports d'OMr en provenance de Valor'Aisne.
En 2022, les tarifs restent stables sauf la part de la TGAP. Les recettes complémentaires sont estimées à 60 K€.
- Les recettes des apports en déchèteries des Collectivité sont stables.
- Les écarts de rattachement 2020 impactant 2021 ne sont pas reconduits pour 170 K€.

Les comptes #74, pour les soutiens obtenus, regroupent les versements de CITEO (barème F), Eco- Mobilier, OCAD3E et Eco DDS. Pour 2021, le SMITOM a poursuivi son travail de fiabilisation des comptes notamment au niveau des rattachements des charges et des recettes. Les soutiens de l'année N ne sont versés qu'en N+1 voir N+2. Cela fait l'objet d'une DM n°2. Globalement, le compte baisse de 1 834 K€ en passant de 5 931 K€ à 4 097 K€ en 2022. La variation n'est pas significative puisqu'elle représente les rattachements complémentaires 2021.

Les 4 097 K€ de 2022 s'expliquent par :

CITEO (ex Eco Emballages)	3 583 000
CITEO papier	230 000
ECO-MOBILIER	240 000
OCAD3E déchèterie	28 500
ECO DDS déchèterie	15 000
Total	4 096 500

Les comptes #75 pour les autres produits de gestion courante augmentent de 10 K€ en passant de 2 533 K€ à 2 543 K€ en 2022. En 2022, le niveau 2021 a été maintenu en termes de tarif mais les volumes augmentent à hauteur de la variation des volumes des charges.

		Perspectives 2021	BP 2022
#752	Loyer GENERIS	30 000	30 000
#758811	Plastique	344 662	372 235
#758812	Papier	826 517	892 639
#758814	Verre	102 976	104 007
#7588151	Acier ferrailles	271 063	292 720
#7588152	Acier mâchefers	209 297	211 390
#7588161	Alu CS	13 042	14 086
#7588162	Alu mâchefers	87 954	88 834
#758818	Reprise déchèterie	218 705	236 202
	Total des reprises matières		
#75882	SOMOVAL RODP	59 000	59 000
	SOMOVAL frais de contrôle	15 396	15 396
	SOMOVAL intéressement n-1		
#75888	DU St Thibault	82 820,96	80 000,00
	Régie	20 093,48	20 000,00
	Subvention IDF		72 000
	Divers remboursement	14 310,47	55 000
	Total	2 298 921	2 543 507

Les écarts de rattachement pour 234 K€ ne sont pas reconduits en 2022.

Les comptes #77 pour les produits exceptionnels augmentent de 160 K€ en passant de 140 K€ en 2021 à 300 K€ en 2022. Les 300 K€ de 2022 se justifient par des pénalités SOMOVAL au titre de 2020 et 100 K€ de produits exceptionnels divers.

Les comptes #78 pour les reprises sur provision augmentent de 200 K€. Les 200 K€ correspondent à la reprise sur le risque COVID qui sera soldé en 2022.

B. - La programmation pluriannuelle des investissements

Un programme pluriannuel des investissements est en cours de réalisation.

Pour 2022, les investissements proposés sont de 10 754 K€ :

- **Dont des investissements nouveaux pour :** **7 675 K€**
 - Logiciel déchèteries 12 K€
 - Bennes et travaux bâtiments et voiries sur les déchèteries 309 K€
 - Travaux de réhabilitation des déchèteries 3 040 K€
Dont AMO pour la déchèterie de Coulommiers pour 40 K€, travaux et acquisitions de terrains
 - Sécurisation des déchèteries 150 K€
 - RPF. 1 811 K€
Le contrat de DSP comprend des travaux obligatoires et des travaux de valorisation de l'énergie thermique de l'UVE. Un montage financier en cession de créances de type « Cession Dailly » a été fait de manière à optimiser le montant des redevances. En 2020, la RPF est de 1 760 K€. Entre 2021 et 2027, le montant annuel de la RPF est de 1 811 K€. En 2028, la RPF sera de 653 K€.
 - CIT Communication. 14 K€
 - CIT Etude de désenfumage 10 K€
 - CIT Travaux de désenfumage 300 K€
 - CIT travaux divers 10 K€
 - CIT expérimentation du micro-compostage 50 K€
 - CIT Contrôle vidéo des apports 100 K€
 - CIT réhabilitation de la zone Siloda 710 K€
 - CIT Surpresseur de secours (avenant n°4) 124 K€
 - CIT Complément pour l'hydro-condenseur 1 000 K€
 - Siège (divers travaux) 35 K€
- **Dont des reports antérieurs pour :** **3 079 K€**
 - Déchèteries 174 K€
Le SMITOM a lancé une étude stratégique « Déchèteries » fin 2020 avec le bureau d'étude NALDEO, avec pour objectif une optimisation du réseau. L'étude a conclu à la nécessité de réhabiliter la déchèterie de Coulommiers, confirmer le maillage des sites mais propose de combiner les déchèteries de Meaux et de Crégy-lès-Meaux en une seule et unique déchèterie sur la base d'un nouveau modèle. Une réflexion globale est proposée.
Fin 2020, il reste un reliquat de 54 K€ pour l'AMO de la déchèterie à plat.
Par ailleurs, le Smitom est en attente de la facturation de 6 K€ de la société Tradim pour le logiciel, 6 K€ pour des caméras chasseurs et 109 K€ de la société Gillard pour des bennes.
 - CIT 2 904 K€
Fin 2020, il reste un reliquat de 149 K€ pour des études sur le CIT, 2 731 K€ de subvention à verser à SOMOVAL pour la réalisation des travaux, 24 K€ de travaux en attente.

C. - L'épargne

Tableau de l'Epargne avant appels de fond 2022

Libellé	Perspectives 2021	BP 2022
+ Produits de gestion courantes #70 à #75	32 973 714	8 686 555
- Charges de gestion courantes #60 à #65	28 838 087	28 191 070
= Excédent d'exploitation brute	4 135 627	-19 504 514
*/- résultat exceptionnel hors #775 et #777	10 396	-215 000
= Epargne de gestion	4 146 023	-19 719 514
- frais financier	526 753	461 349
= Epargne brute	3 619 270	-20 180 863
- remboursement des emprunts (capital)	2 254 068	2 288 207
= Epargne nette	1 365 202	-22 469 070

L'article L.1612-4 du CGCT pose le principe selon lequel les collectivités territoriales doivent voter leurs actes budgétaires en équilibre réel et donne la définition de la notion d'équilibre réel.

Le budget est en équilibre si les conditions suivantes sont réalisées :

- Les deux sections doivent être votées respectivement en équilibre,
- Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, sans omission, ni majoration, ni minoration,
- Le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice doit être couvert par des ressources propres.

Les sections budgétaires sans appels de fond seraient :

Fonctionnement		DEPENSES	RECETTES	
002 Déficit antérieur	0,00	002 Excédent antérieur reporté	5 987 833,00	
011-012 -65 Dép gestion services	27 894 090,12	013 atténuation de charges	10 000,00	
65 Autres charges gestion courante	296 979,50	70-74-75 013 Recettes fonctionnement	8 676 555,45	
66-67 Charges financières et except	976 349,08	77 Produits exceptionnels	300 000,00	
68 - DAP semi budgétaire	7 000,00	777 quote-part des inv transférables	1 061 901,28	
042 6811 dot amort	5 033 423,59	78 reprise sur provisions	200 000,00	
023 virement à la section invest	5 726 089,17			
Total	39 933 931,46	Total	16 236 289,73	
			-23 697 641,74	
Investissement				
Dépenses RAR 2021	3 079 000,00	Recettes RAR 2021	0,00	
D 001 Déficit (2021)	0,00	R001 Excédent reporté (2021)	3 447 678,95	
139 Amortiss subv	1 061 901,28	040 28... amort	5 033 423,59	
020 Dépenses imprévues		1068 excédent de fonctionn capitalisés	0,00	
10 dotations, fond divers et réserves	103 317,47	021 virement de la section fonctionnement	5 726 089,17	
1641 Remb emprunts par ant	2 288 207,00	13 subventions	0,00	
Dépenses Nouvelles (20-21-23)	7 674 765,96	Recettes Nouvelles		
041 Opérations patrimoniales		041 Opérations patrimoniales		
Total	14 207 191,71	Total	14 207 191,71	
			0,00	
TOTAL DEPENSES	54 141 123,17	TOTAL RECETTES	30 443 481,44	

Insuffisance ou excédent de recettes

-23 697 641,74

Afin de déterminer l'appel de fond nécessaire en 2022, il convient donc de prendre la valeur maximale entre la valeur qui équilibre l'épargne nette ou la valeur qui équilibre les sections.

Dans notre cas présent, l'appel de fond proposé serait de 23 698 K€ soit 1 352 K€ de plus que les appels de fond 2021, soit 6% d'augmentation.

Dans cette hypothèse, le tableau de l'Épargne après appels de fond serait le suivant :

Libellé	Perspectives 2021	BP 2022	Ecart BP 2022 - perspectives 2021
+ Produits de gestion courantes #70 à #75	32 973 714	32 384 197	-589 516
- Charges de gestion courantes #60 à #65	28 838 087	28 191 070	-647 017
= Excédent d'exploitation brute	4 135 627	4 193 128	57 501
*/- résultat exceptionnel hors #775 et #777	10 396	-215 000	-225 396
= Epargne de gestion	4 146 023	3 978 128	-167 896
- frais financier	526 753	461 349	-65 404
= Epargne brute	3 619 270	3 516 778	-102 491
- remboursement des emprunts (capital)	2 254 068	2 288 207	34 139
= Epargne nette	1 365 202	1 228 571	-136 630

Dans cette hypothèse, le compte administratif 2022 pourrait être le suivant :

Section de Fonctionnement au 31 /12/2022 (perspectives)

REALISE :			
Dépenses	34 207 842,29	Résultat de l'exercice 2022	
Recettes	33 946 098,47	-261 743,83	A
Le compte 002 de 2021	B	5 987 833,00	
<hr/>			
Résultat de clôture	C = A+B	5 726 089,17	

Section d'Investissement

REALISE :		RESTE A REALISER 2022	E	
Dépenses	14 207 191,71	Dépenses	0,00	
Recettes	5 033 423,59	Recettes	0,00	
Le compte 001 de 2021	3 447 678,95			
<hr/>				
Solde d'exécution	D	-5 726 089,17	Solde des restes à réaliser	0,00
<i>(Déficit ou Excédent compte 001)</i>				
(D 001 ou R 001)				
Résultat de l'exercice 2022		-9 173 768,12		
<hr/>				
Besoin de financement (compte 1068) = Solde d'exécution de la section d'investissement	F		-5 726 089,17	
	F = D+E			

D. - Les ratios

Le ratio de désendettement

L'équilibre financier du budget du SMITOM du Nord Seine-et-Marne tient dans sa capacité à faire face au remboursement du capital de sa dette au moyen de son autofinancement. Il s'agit du ratio de désendettement ou ratio dit KLOPFER (dette/Epargne brute) qui mesure en nombre d'années théorique le remboursement de la dette en capital.

Il y a déséquilibre ou menace de déséquilibre si la dette est trop importante au regard de la capacité d'autofinancement du syndicat. Plus que son niveau, c'est son évolution sur plusieurs années qui permet d'évaluer la solvabilité. Les années 2019 et 2020 ne sont pas représentatives du fait des versements exceptionnels du protocole avec le SIGIDURS.

Libellés/années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre K€	27 841	25 263	22 950	29 896	27 062	21 942	19 688	17 400
Epargne brute	2 497	2 871	4 063	3 271	6 921	5 704	3 619	3 517
Ratio de désendettement (dette/Epargne Brute)	11,1	8,8	5,6	9,1	3,9	3,8	5,4	4,9

La marge d'autofinancement courant

Le seuil d'alerte est atteint lorsque le résultat est supérieur à 1 pendant 2 à 3 années consécutives. Le ratio se calcule de la manière suivante :

(Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement

Libellés/années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement	28 355	22 265	22 668	23 805	22 444	22 571	29 494	29 167
Remboursement de la dette en capital	2 593	2 578	2 313	2 339	2 833	5 120	2 254	2 288
Recettes réelles de fonctionnement	30 852	25 136	26 731	27 076	29 366	28 275	33 114	32 684
Ratio	100%	99%	93%	97%	86%	98%	96%	96%

VI- La grille des tarifs 2022

Pour rappel, les appels de fonds aux adhérents sont calculés avec une part fixe en fonction du nombre d'habitants et une part variable en fonction des tonnes d'OMr apportées.

Les prix unitaires sont votés chaque année en comité syndical. En 2020, la délibération n° 050/2019 a défini un prix à la tonne de 185.1063 € et un prix à l'habitant de 16.3185 € identique à 2019. En 2021, la délibération n° 03/2021 a défini un prix à la tonne de 196.2063 € HT et un prix à l'habitant de 16.3185 € HT.

Pour 2022, afin de poursuivre les actions du syndicat à accompagner les adhérents dans une démarche vertueuse de tri, il est proposé que la part variable soit également fonction des tonnages de refus de CS.

Dans ce cas nous aurions :

- Une part fixe de **16.3185€** * le nombre d'habitants = 16.3185 * 331 188 = 5 404 491 €
- Une part variable de 18 293 151 € qui serait répartie entre les 87 486 tonnes d'OMr des adhérents et les 5 462 tonnes de refus de CS. **La part variable unitaire serait de 196.8099 €**

La simulation par adhérent avec une évolution identique serait :

	Nombre d'habitants 2021	Montant de la part fixe 2021	Nombre d'habitants 2022 (+1%)	Montant de la part fixe 2022
COVALTRI	121 691	1 985 815	122 908	2 005 673
CAPM	107 428	1 753 064	108 502	1 770 594
CCPMF	25 048	408 746	25 298	412 833
CCPO (1)	17 918	292 395	18 097	295 319
VEA	51 459	839 734	51 974	848 131
CC2M	4 365	71 230	4 409	71 943
	327 909	5 350 983	331 188	5 404 493

	% OM des 10 premiers mois 2021	Tonnes OM 2021		Tonnes facturation 2021	Montant estimatif de la part variable 2021
COVALTRI	35,9%	31 069		31 069	6 096 007
CAPM	35,6%	30 809		30 809	6 044 890
CCPMF	7,1%	6 178		6 178	1 212 087
CCPO (1)	5,4%	4 686		4 686	919 404
VEA	14,9%	12 948		12 948	2 540 473
CC2M	1,1%	930		930	182 530
		86 620		86 620	16 995 390

	% OM des 10 premiers mois 2021	Tonnes OM 2022	% refus CS 2020	Tonnes refus de CS 2022	Tonnes facturation 2022	Montant estimatif de la part variable 2022
COVALTRI	35,9%	31 380	41,4%	2 263	33 643	6 621 354
CAPM	35,6%	31 117	29,6%	1 617	32 734	6 442 327
CCPMF	7,1%	6 239	8,8%	482	6 722	1 322 906
CCPO (1)	5,4%	4 733	4,5%	243	4 976	979 336
VEA	14,9%	13 077	14,3%	779	13 856	2 726 992
CC2M	1,1%	940	1,4%	78	1 017	200 234
		87 486		5 462	92 948	18 293 148

(1) Pour rappel, la CCPO a transféré sa compétence « Déchets » à Covaltri 77 à effet du 01/01/2022.

	Estimation des appels de fonds 2021
COVALTRI	8 081 821
CAPM	7 797 953
CCPMF	1 620 833
CCPO	1 211 799
VEA	3 380 206
CC2M	253 760
	22 346 373

	Estimation des appels de fonds 2022
	8 627 027
	8 212 921
	1 735 739
	1 274 654
	3 575 123
	272 176
	23 697 641

1 351 268

6,0%

UN PROJET DE BP 2022 TOURNE VERS LES ADHERENTS

Synthèse des propositions principales

AU TITRE DE LA PREVENTION

- Poursuite de la subvention destinée aux habitants « Acquisition d'un broyeur » : le montant alloué est de 15 K€.
- Poursuite de l'étude préalable à l'instauration d'un tri à la source des biodéchets sur le territoire du SMITOM. L'étude devra réaliser une analyse du syndicat et de ses 5 adhérents. Elle devra pour chaque EPCI faire des projections et établir des plans d'actions pour être conforme à la loi AGECE. Des expérimentations sont attendues pour 2022. Des projets d'expérimentations sont proposés.
- Augmentation significative du marché « composteurs » dans le cadre de la généralisation du tri à la source de biodéchets au 1^{er} janvier 2024.
- Poursuite de la rédaction d'un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) initié en 2021 pour la période 2021 – 2026 avec les adhérents et mise en place d'actions sur la réduction des déchets.

AU TITRE DE NOS UNITES

- Poursuite des réflexions quant à la modernisation des déchèteries du syndicat (création de déchèteries nouvelles génération sur différents territoires...).
- Audit technique de l'ensemble des déchèteries avec sécurisation des sites. Il s'agit d'améliorer l'infrastructure des déchèteries vieillissantes.
- Prolongement de nouveaux services : collecte amiante, collecte pneus.
- Poursuite du développement et création des parcours pédagogiques dédiés au process « Incinération et Activités » du syndicat : création notamment d'une salle de découverte et achèvement du parcours dit de la biodiversité : l'ouverture au public étant attendue au printemps prochain.
- Mise en place du contrôle par vidéo des déchargements des déchets non dangereux dans nos installations (UVE et centres de transfert) avant le 1^{er} juillet 2022 conformément à la loi AGECE (dépenses liées à une nouvelle réglementation).

AU TITRE DES ETUDES DE STRATEGIE

- Accompagnement du porteur de projet pour la réalisation d'un projet d'aquaculture, installation ou raccordement d'entreprises de proximité, étude réseau de chaleur.
- Devenir du centre de tri actuellement mis à disposition auprès du SIETREM suite incendie en juillet 2019.
- Devenir de l'espace dit « Siloda ».
- S'inscrire dans des perspectives de développement avec un audit complet des installations du CIT de Monthyon (lignes à grilles, centres de transfert).

Lexique

CET : Centre d'Enfouissement Technique) ou ISD (Installation de Stockage de Déchets)

CIT : Centre Intégré de Traitement

CS : Collecte Sélective

DIB : Déchets Industriels Banals

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés.

DSP : Délégation de Service Public

DV : Déchets Verts

EMR : Emballages Ménagers Récupérés

EVS : Emballages vides souillés

J.R.M : Journaux Revues Magazines

OM : Ordures Ménagères

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

PTS : Plateforme de Tri Sommaire

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères

RPPom : Redevance partie proportionnelle pour le traitement des ordures ménagères.

SMITOM : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères

SOMOVAL : SOciété MOnthyonnaise de VALorisation, filiale de la société VEOLIA

Taux de refus : Pourcentage de déchets ne répondant pas aux consignes de tri mais qui se retrouvent dans la CS.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TICF : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

UVO : Unité de Valorisation Organique